[illegible] Un dessinateur qui achevait un dessin quadrillé pour pantalon, et à qui nous demandions ce qu'il faisait, nous répondit :

— Monsieur, je fais la mode de l'année prochaine.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris, 21 décembre. La dépression du Nord passe en Laponie, baisse de 10 mjm. Une tempête d'ouest règne à Christiansund. Le mouvement secondaire du canal Saint-Georges est aujourd'hui près de Cherbourg, 764 mjm, un autre est sur la mer d'Irlande. Les fortes pressions persistent sur le sud et le centre du continent. Hermansdatt 778 mjm.

La température baisse généralement, sauf en Norwège et en Finlande. Le thermomètre marquait ce matin — 7° à Hermanstadt, 0 à Paris, 5 à Bordeaux, 10 à Cette et 15 à Madère.

En France, quelques pluies sont encore probables sur le littoral de la Bretagne et de la Manche : à l'intérieur le ciel va rester beau et la température un peu basse.

A Paris, hier, très belle journée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du Lundi 21 Décembre 1885

Présidence de M. Floquet, Président

La séance est ouverte à 2 heures.

LES ÉLECTIONS DU LOT

M. le Président dit qu'il a reçu de M. le baron Dufour une demande d'interpellation sur les abus scandaleux de la candidature officielle dans les dernières élections du Lot.

M. Allain-Targé répond qu'il désirerait savoir sur quels abus scandaleux on veut l'interpeller. Il s'en rapporte à la Chambre pour fixer la date de la discussion.

M. le baron Dufour déclare que tous les fonctionnaires ont participé à la candidature officielle d'une manière véritablement scandaleuse.

La discussion de l'interpellation est renvoyée à un mois.

LES CRÉDITS DU TONKIN

L'ordre du jour appelle la discussion des crédits extraordinaires pour le service du Tonkin et de Madagascar.

DISCOURS DE MGR FREPPEL

Mgr Freppel a la parole.

Il repousse tout débat rétrospectif : Ce que le pays veut, c'est une solution pour l'avenir.

Trois solutions sont proposées : l'évacuation, la restriction de l'occupation au Delta, et enfin l'occupation intégrale avec le maintien pur et simple du traité de Tien-Tsin et l'organisation du Tonkin et de l'Annam.

Leur évacution, ce serait en même temps l'évacuation du Cambodge et de la Cochinchine. (Mouvements divers).

Tous les officiers de terre et de mer sont d'accord sur ce point : si l'on n'évacue pas la Cochinchine, il faudra y renforcer nos troupes, et l'on n'aura ainsi gagné à l'évacuation du Tonkin que la honte et le déshonneur, rien de plus! (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.)

M. de Kergariou. — Nous sommes ici des soldats vous n'avez pas le droit de parler ainsi ! (Mouvement.)

Mgr Freppel. — A entendre la presse radicale, notre situation au Tonkin et en Annam est terrible, et la même presse affirme qu'au lendemain de l'évacuation tout s'apaiserait en Indo-Chine. Singulière souplesse d'argumentation ; et n'est-il pas étrange qu'on passe d'un désespoir aussi aigu a un tel excès de confiance ? (Applaudissements au centre; interruptions à l'extrême gauche.)

Est-il vrai que le suffrage universel se soit prononcé pour l'évacuation? Non ! La France n'a pas envoyé ici des députés pour la déshonorer !

Ce que le corps électoral a blâmé, ce n'est pas l'expédition du Tonkin, c'est la mauvaise direction donnée à cette entreprise. Il s'est rendu compte qu'elle avait été mal préparée et mal conduite. (Mouvements divers).

M. Tony Revillon. — Applaudissez donc maintenant !

Mgr Freppel continue. — Ce que le corps électoral a blâmé, ce sont les tergiversations et les tâtonnements qui ont, seuls, permis à la Chine et à l'Annam de nous résister. (Très bien, au centre).

Après la reculade qu'on veut imposer à la France, que restera-t-il de notre puissance coloniale, de notre prestige en Asie et dans l'extrême Orient ?

L'amiral Duperré n'a pas osé répondre sur ce point: oserions-nous encore montrer notre pavillon dans les mers de Chine et ne craindrions-nous pas d'y rencontrer quelque jonque annamite ?

Même en Algérie, en Tunisie, quand on verra avec quelle facilité on peut se débarrasser de la domination française, le fanatisme de nos ennemis, comprimé, mais non détruit, ne se réveillera-t-il pas ?

Ce n'est pas là une thèse nouvelle : à l'opinion de M. Frédéric Passy qui s'annonce comme un de nos adversaires, permettez-moi d'opposer celle de M. Leroy-Beaulieu, dont les paroles feront peut-être impression sur quelques-uns de nos collègues de la droite.

M. Bourgeois et d'autres membres de la droite.— Non ! non ! N'y comptez pas !

Mgr Freppel cite les paroles de M. Leroy-Beaulieu, rappelant avec quelle passion notre échec à Lang-Son était commenté par les Arabes à Tunis.

Ce n'est pas tout : quelle situation humiliante sera faite à nos commerçants et à nos consuls !

A ce moment se produisent de vives interruptions à droite.

M. le président. — Je vous invite à écouter votre orateur.

M. de Casenove de Pradine. — Nous recevons une dépêche qui nous annonce que nos amis sont élus en Tarn-et-Garonne. (Mouvements divers).

M. Jolibois. — M. le président n'a pas le droit de parler de notre orateur.

M. le Président. — M. Jolibois, vous n'avez pas le droit de prétendre ainsi régenter l'exercice de mes fonctions ; je vous invite à garder le silence (Applaudissements au centre.)

Mgr Freppel reprend son discours ; il rappelle la fière attitude d'un pays épuisé par les révolutions qui a revendiqué hautement ses droits sur des îles lointaines contre un puissant adversaire.

La France, cette terre classique de l'honneur, est-elle donc une nation en retraite (Applaudissements au centre.)

On cite l'exemple de l'Angleterre ; mais si elle a reculé au Soudan, véritable aventure où elle n'avait aucun droit à soutenir, elle a pris sa revanche en Birmanie.

Au Tonkin, nous avons des droits consacrés par des traités et quand une nation est impuissante à faire respecter sa signature au bas d'un traité, on peut dire qu'elle a tout perdu, même l'honneur. (Applaudissements au centre).

Ah! s'écrie l'orateur, j'entends bien parler des revanches de l'avenir, des plaies saignantes de la France; j'entends prononcer des noms qui me sont chers.

Eh bien ! croyez-vous que le recul et l'humiliation de notre drapeau puisse jamais être le signal de l'affranchissement de l'avenir ? (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.)

M. Keller. — Je demande la parole. (Applaudissements à droite.)

Mgr Freppel. — Et le moral du pays, ne serait-il pas atteint par cette politique de défaillance? Ce n'est pas en battant en retraite qu'on se prépare à d'autres luttes. L'Alsace l'a bien compris (Applaudissements au centre). Reculer devant les mandarins Chinois ou Annamites, devant des bandes d'assassins... (Bruit.)

M. Cuneo d'Ornano, interrompant au milieu du bruit est rappelé à l'ordre.

Mgr Freppel ajoute qu'on ne peut abandonner 500,000 chrétiens qui se sont compromis pour la France Il y a déjà eu d'épouvantables massacres qui, après notre départ, seraient suivis d'une véritable extermination.

L'orateur examine la solution qui consiste dans l'occupation restreinte du Delta, solution qui paraît spécieuse, moins coûteuse, moins grosse d'imprévu.

Quant aux intérêts économiques et commerciaux, il faudrait, dans ce système, y renoncer absolument. L'accès de la Chine est fermé par la voie de terre. La France est liée par le traité de Tien-Tsin ; elle s'est engagée vis-à-vis de la Chine à maintenir l'ordre dans le Tonkin ; si elle manque à cette mission, la Chine interviendra en armes contre les bandes qui menaceront ces provinces du Sud, de là, d'inévitables conflits.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

Mgr Freppel, continuant son discours, dit qu'il est bon, qu'il est utile d'agrandir le domaine colonial de la France et de refaire un empire analogue à celui des Grandes-Indes qui nous a été enlevé.

Maintenant le Tonkin vaut-il les sacrifices qu'on ferait pour lui ? C'est un pays extrêmement riche, le climat y est plus sain qu'en Cochinchine, on y a vu le choléra, mais on l'a vu aussi à Marseille et à Toulon.

Les frais de l'occupation sont couverts par les recettes dont on peut évaluer le chiffre à 100 ou 200 millions. Il y aura quelques forts d'arrêt à construire, mais ce n'est pas au-dessus des ressources de la France.

En ce qui concerne Madagascar, l'orateur rappelle un principe énoncé par le prince Jérôme Napoléon (Rires) : Il n'y a pas de politique extérieure possible si on la condamne à subir les péripéties des luttes intestines.

L'orateur votera tous les crédits demandés par le gouvernement.

Il a conscience qu'en défendant les intérêts de la France, il plaide en même temps la cause de l'humanité et de la civilisation. (Applaudissements au centre.)

DISCOURS DE M. DELAFOSSE

M. Delafosse proteste contre l'accusation d'un caractère injurieux que Mgr Freppel a adressée à ses collègues de la droite. On ne peut pas admettre qu'on appelle une politique d'humiliation et de déshonorer une politique condamnée par le suffrage universel On peut comprendre différemment l'honneur du pays sans pour cela manquer de patriotisme. (Très bien à droite.)

M. Thiers, interrompant, est rappelé à l'ordre.

M. Delafosse dit qu'il faudra 50,000 hommes pour se maintenir au Tonkin et que la mortalité sera effrayante parmi les Européens. En cas de guerre avec la Chine, il y aura lieu de craindre la révoltes de des troupes indigènes.

L'orateur ajoute que les recettes du Tonkin seront à peine de 20 millions et les dépenses monteront à 80 millions, soit au déficit de 60 millions annuellement, sans compter 40 millions pour accompte 30 millions pour des travaux induspensabl.

Le Tonkin fût-il une colonie riche et productive, ce ne serait pas le commerce français qui en profiterait; les Anglais et les Allemands s'enrichiraient sous la protection du drapeau français.

Répondant à un interrupteur invoquant la question d'honneur, l'orateur dit : s'il était prouvé que le Tonkin exigera 50.000 hommes et coûtera 80 à 100 millions annuellement, quel est celui de vous qui voterait le maintien de l'occupation ? Alors que devient la question d'honneur ? (Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême-gauche.)

Depuis quelques années l'Angleterre a évacué quatre territoires, son prestige en Europe n'a pas diminué pour cela. (Très bien ! à droite). L'orateur lui aussi veut soutenir et rehausser même le prestige de la France, mais il croit que les expéditions lointaines en affaiblissant la défense continentale, ne peuvent que nous affaiblir.

L'orateur déclare qu'il lui est indifférent que le ministère reste ou meure ; un intérêt secondaire ne devrait pas intervenir dans un débat si grave. Voter les crédits réclamés par le gouvernement c'est approuver l'expédition du Tonkin et la conquête ultérieure de tout ce pays.

Il ne votera pas ces crédits, parce que le suffrage a condamné l'affaire du Tonkin et que la droite toute entière, excepté un seul de ses membres, se lève contre. (Applaudissements à droite).

M. Delafosse termine en protestant contre l'accusation lancée à la droite de vouloir déshonorer la République pour mieux la perdre. (Voix au centre: c'est vrai ! Bruit au centre et à gauche).

M. Tony Révillon est rappelé à l'ordre.

DISCOURS DE M. PAUL BERT

M. Paul Bert demande le renvoi de la discussion à demain. Le renvoi n'est pas prononcé.

M. Paul Bert veut considérer la question au point de vue du traité avec la Chine ; doit-on le déchirer ou le modifier ? Déchirer le traité serait un deshonneur; la signature de la République, qui est au bas du traité, doit valoir ce que valait la signature de la monarchie. (Applaudissements au centre et interruptions à l'extrême gauche.)

Ce serait la première fois qu'on verrait un peuple abandonner une récolte assurée par de grands sacrifices. On demande l'évacuation et la liquidation mais comment la fera-t-on ? Et, comme le gouvernement refusera de la faire, c'est vous qui serez le gouvernement demain. Comment la ferez-vous ?

M. Bert examine les ressources financières concernant le Tonkin et conclut : « Nous devons borner l'occupation au Tonkin et renoncer à l'Annam. Je demande les explications du gouvernement sur ses intentions concernant l'étendue et les conditions d'occupation. » L'orateur nie que le suffrage universel se soit prononcé pour l'évacuation. Quelques députés seulement ont posé la question nettement aux électeurs. Le pays et l'armée ne pardonneraient pas d'humilier notre pavillon. (Protestations à droite).

M. Clémenceau dit que l'armée doit obéir et non pas donner des ordres au Parlement. (Applaudissements à droite et à gauche.)

M. Thiers donne des explications sur son rappel à l'ordre qui est retiré.

La séance est levée. Séance demain.

Nouvelles Parlementaires

Paris, 21 décembre. — Animation extrême à la Chambre aujourd'hui. Les curieux affluent aux abords de la grille du Palais ; quant aux billets des galeries et des tribunes il est absolument impossible d'en avoir, et nous ne sommes qu'au premier jour de la discussion !

Dans la loge diplomatique nous remarquons le nonce, l'ambassadeur d'Allemagne, le chargé d'affaires d'Angleterre, deux attachés de l'ambassade chinoise.

Les couloirs sont encombrés,

Pas plus que précédemment, il n'est possible de se prononcer sur l'issue de la discussion des crédits, mais les ordres du jour n'en circulent pas moins par douzaines.

M. Granet ne déposera que demain sa demande d'interpellation sur la politique en Extrême-Orient.

Contrairement à ce que l'on supposait, M. Granet ne déposera pas un ordre du jour de méfiance. Cet ordre du jour dira en substance : « La Chambre prenant acte des déclarations du gouvernement et l'invitant à déposer le plus tôt possible un projet d'organisation pour le Tonkin, passe à l'ordre du jour. »

* *

La droite s'est réunie avant la séance sous la présidence de M. de Larochefoucauld, pour examiner la question des crédits pour le Tonkin,

Il n'a pas été pris de décision ferme, le groupe ne voulant préjuger de celle que prendra demain la réunion plénière.

Toutefois la droite est résolue à repousser les crédits tels que les demande le gouvernement ; elle est favorable à la formule qui, tout en accordant les crédits nécessaires à notre armée, n'engagera pas l'avenir.

* *

Une très vive discussion a eu lieu samedi au conseil des ministres. On raconte en effet dans les couloirs que M. Brisson s'est en termes amers, plaint auprès de ses collègues de ce qu'ils lui laissaient supporter seul le poids de la discussion sur le Tonkin.

C'est à la suite de cette discussion que le général Campenon a promis d'intervenir à propos de Lang-Son et de la délicate affaire Herbinger.

Le président du conseil a même tellement insisté qu'il a réussi à faire promettre à M. de Freycinet de monter aussi à la tribune.

Le ministre des affaires étrangères parlera de nos relations avec la Chine et traitera la question au point de vue diplomatique.

* *

M. Lefèvre-Pontalis et plusieurs de ses collègues ont déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre une nouvelle proposition de loi tendant à modifier l'article 16 de la loi électorale du 30 novembre 1875. D'après cette proposition, qui est la conséquence de l'interpellation de M. de Mackau, il sera pourvu dans le délai d'un mois aux vacances en cas d'invalidation.

* *

Nous croyons savoir que l'information publiée hier par le *Figaro* et relative à un groupe de députés du Nord fondé sur l'initiative de MM. des Rotours et Lefèvre-Pontalis est inexacte.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE

Séance du 16 décembre 1885.

Présidence de M. A. Bonvarlet, président.

La réunion a lieu à Bailleul.

M. Ignace de Coussemaker a donné lecture du dernier chapitre de son savant travail sur les Privilèges de la ville de Bailleul. Ce chapitre que M. de Coussemaker intitule trop modestement : *Foire et Marchés de Bailleul*, pourrait plutôt, tant le sujet est heureusement développé, porter pour titre : « De l'industrie à Bailleul avant 1789. »

Au XIIIe siècle, dit M. de Coussemaker, alors que la Flandre était peut être le pays le plus commerçant de l'Europe, alors que ses comtes créaient partout ces franches-foires où les marchands d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne et de France se donnaient rendez-vous, Bailleul eut aussi sa foire, fixée par lettres d'octroi de Guy de Dompierre à la St-Laurent. Elle durait trois jours, les 9, 10 et 11 août.

Alors, comme dans la plupart des villes de Flandre, la principale industrie bailleuloise était la fabrication des draps ; ceux de Bailleul étaient de couleur rouge *(Schaerlaecken)*.

Les guerres qui désolèrent et ruinèrent la Flandre au XVe siècle, furent une des causes de la décadence de l'industrie drapière dans ce pays ; Bailleul n'échappa pas à ce désastre, ses établissements industriels furent détruits par les bande ennemies, sa fabrication fut anéantie et Bailleul ne compta plus comme ville commerçante jusqu'au milieu du XVIIe siècle. A cette époque la *filterie* (twynderie) prit à Bailleul de sérieux développements ; ses premiers statuts sont de 1662 et, dix ans plus tard, Charles II accorda à cette ville une seconde franche-foire à tenir le dernier mardi d'avril. La filterie de Bailleul prospéra pendant plus d'un siècle, ses fils s'expédièrent sur tous les marchés du Nord de l'Europe jusqu'au moment où la révolution brisant toutes les relations internationales vint tarir cette nouvelle source de richesse.

M. l'abbé Looten a lu une fort brillante étude de *l'influence de la littérature française sur la littérature néerlandaise au XVIIe siècle.*

L'auteur, dans un tableau succinct de la littérature néerlandaise, croit pouvoir établir que si l'on en excepte le moment qui suivit l'émancipation des Provinces-Unies, on peut, de l'origine jusqu'à nos jours, siècle par siècle, époque par époque, suivre le parallélisme des littérateurs des deux nations que rien pourtant, ni dans leurs mœurs, ni dans leur histoire ne semblait devoir unir la France et la Néerlande. Si cette influence volontairement subie n'étonne pas beaucoup à l'origine, alors que les provinces septentrionales des Pays-ne comptaient guère, au point de vue scientifique, en Europe, il en est autrement après le merveilleux épanouissement intellectuel qui marqua en Néerlande, le commencement du XVIIe siècle.

Quel est le pays, de petite étendue, créé d'hier, qui peut, comme la jeune république des *sept provinces unies*, présenter à la même époque de son histoire autant d'hommes de premier ordre dans les genres les plus divers. La Néerlande n'offrait-elle pas en même temps à l'Europe étonnée Juste Lipse et Grotius, Heinsius et Brederode, Tulp et Simon, Stevin et l'immortel Rembrandt.

L'on devait croire alors qu'un pays si riche devait s'affranchir de la tutelle française et se créer une littérature originale, il n'en fut rien : tous nos grands auteurs, Corneille, Molière, furent traduits en néerlandais, nos littérateurs de second ordre furent imités. Marnix de Ste-Aldegonde rappelle Rabelais, Spiegel fait songer à Montaigne. Au XVIIe siècle, Ronsard était encore universellement admiré en Hollande et Boileau régentait la poésie sur les rives de l'Yser comme sur les bords de la Seine, et cela au désespoir des chambres de rhétorique, qui luttaient vainement contre l'invasion des imitations françaises dans la littérature et des mots français dans le langage administratif et officiel.

Le grand Vondel, lui-même, dont la Néerlande est si justement fière, ne sut, à ses débuts, se soustraire à l'influence française; elle s'était incarnée pour lui dans un poète gascon, aujourd'hui presque ignoré, le chevalier du Bartas. Il lui emprunta même le sujet et presque tous les développements de sa première tragédie, « Pascha ». Vondel devait plus tard, M. Looten le dira dans la seconde partie de son travail, s'affranchir de cette tutelle et donner au monde Lucifer et Palamède.

M. Eugène Cortyl a ensuite donné lecture d'un travail sur la *lutte que soutint au siècle dernier le clergé de la Flandre maritime contre les prétentions des gradués de l'Université de Paris.* A peine conquise, la Flandre vit les gradués des universités françaises prétendre, en vertu des privilèges dont ils jouissaient dans l'ancienne France, se faire attribuer toutes les cures des villes flamandes, toutes les dignités des collégiales et même tous les bénéfices intérieurs venant à vaquer pendant les mois de janvier, avril, juillet et octobre, qui leur étaient réservés.

C'eut été la ruine de l'université de Douai, l'amoindrissement du clergé flamand et un grand malheur pour la religion elle-même, représentée par des ministres étrangers au pays, ne connaissant ni la langue, ni les mœurs de leurs ouailles. L'université de Paris porta néanmoins ses présentions devant toutes les juridictions, heureusement sans succès, jusqu'au seuil de la révolution.

M. Cortyl a fait connaitre l'origine, la nature et l'étendue des privilèges accordés aux gradués dans l'ancienne France; il a exposé les raisons qui ne permettaient pas qu'ils n'exerçassent en Flandre, et il a donné ensuite quelques détails sur les divers procès engagés par les gradués contre les ecclésiastiques flamands pourvus de bénéfices suivant l'ancien droit canonique de la province.

M. Bonvarlet a déposé sur le bureau la copie d'un manuscrit fort intéressant pour l'histoire religieuse de notre pays à la fin du siècle dernier. Il contient plus de trois cents lettres écrites par le chapitre Saint-Pierre de Cassel de 1789 à 1794, au moment où il allait disparaître dans la tourmente révolutionnaire.

M. *l'abbé Flahault*, directeur au Collége des Dunes, a donné lecture d'une *note relative à des documents inédits concernant le collége des jésuites de Dunkerque.* Ces documents font partie du dépôt des archives du royaume de Bruxelles; ils offrent le plus grand intérêt pour l'étude que poursuit M. Flahault sur l'histoire de l'enseignement secondaire ecclésiastique à Dunkerque.

Dans la liste fort longue des pièces retrouvées aux archives de Bruxelles, on peut relever comme particulièrement importants les documents suivants : la lettre des archiducs Ferdinand et Isabelle, écrite au magistrat de Dunkerque, le 7 novembre 1612, pour lui recommander les Pères Jésuites qui désiraient fonder en cette ville une maison de leur ordre ; plusieurs pièces concernant le serment que Cromwel exigea des exclésiastiques de Dunkerque, pendant le temps où cette ville fut soumise à la domination anglaise et le refus qui fut opposé aux volontés du Protecteur.

M. Flahault est heureux d'apprendre au comité, qu'il a fait copier aux archives de Bruxelles toute la série des *lettre annuelles* des jésuites de Dunkerque ; il espère pouvoir les publier un jour. On pourrait trouver dans ces états, dressés avec le plus grand soin, de 1599 à 1695, les renseignements les plus curieux sur les congrégations dirigées par les Pères de la Compagnie de Jésus ; sur la dévotion à Notre-Dame Auxiliatrice, dont la statue, vénérée aujourd'hui sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Secours, se voit encore dans les cloitres de l'église St-Jean-Baptiste ; sur les filles dévotes et sur les mœurs, les usages et quelques faits ignorés de l'histoire de Dunkerque.

M. Louis Bailleul, de Bergues a fait parvenir au comité la copie d'une note retrouvée par lui aux archives de Bergues, contenant le poids et les inscriptions des quatorze cloches de l'église St-Martin, bénites par l'abbé de St-Winoc en 1619 et une liste fort curieuse de saints invoqués jadis à Bergues contre diverses maladies.

Le comité a élu membres titulaires : le marquis de Guizla, MM. Henri Cochin, Jehan Winkler, Henri Van de Walle, l'abbé Vandermeersch, Ficheroulle, l'abbé Pillyser.

Le Comité Flamand se réunira à Dunkerque en février.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajourner à demain la suite de nos feuilletons.

L'affaire de la rue des Longues-Haies. — Il résulterait de l'enquête à laquelle s'est livrée M. le commissaire Leroy que la plupart des individus compromis dans cette affaire, n'étaient pas ivres et se seraient parfaitement rendu compte de ce qu'ils faisaient. Bourgois reconnait avoir chanté la *Carmagnole*, mais nie formellement avoir commis des violences sur la personne des deux agents. Les dépositions de ces derniers sont cependant accablantes pour lui.

C'est un petit homme, presque imberbe, la face rougeaude, l'air décidé et que l'on voyait toujours, durant la période électorale, dans les conférences où Martinet a pris la parole. Outre l'affaire de la rue des Longues-Haies, il est, depuis samedi, sous le coup d'une grave inculpation dont nous aurons occasion de reparler.

Une perquisition faite à son domicile a amené la découverte, sous sa paillasse, d'un long couteau affilé. Dans quel but le cachait-il ainsi ? C'est ce que, sans doute, l'instruction nous apprendra.

Quand les agents ont rencontré la bande qui les a assaillis, celle-ci sortait de l'estaminet Pollet, rue des Longues-Haies.

Taisne et une autre anarchiste, Lagniaux, ont été arrêtés mardi matin, par la police de sûreté. Les trois prisonniers ont été conduit à Lille dans le courant de l'après-midi.

La matrice des patentes de 1886 pour le canton Est, C. F. est déposée à la mairie. Pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire s'il y a lieu leurs observations.

Les soldats de la classe 1884, et les ajournés des classes 1882, 1883, sont priés de réclamer leur livret individuel, à la gendarmerie, rue des Arts.

Un accident dont, mardi matin, la rumeur publique, exagérait considérablement la gravité, est survenu lundi, dans l'établissement de M. Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Un ouvrier monteur de M. Karrels, constructeur à Gand, s'assurant du bon fonctionnement d'une machine nouvellement posée a eu la main gauche prise entre la bielle et la manivelle : les doigts ont été tranchés net.

Contrairement à ce qu'on avait dit, l'autre main n'a pas été atteinte. On a prodigué au blessé les soins les plus empressés, et il a pu retourner le jour même à Gand, en compagnie de l'un de ses camarades.

Une femme de soixante-deux ans, la veuve Vanelslander, demeurant rue Jacquart et qui, à la suite d'une chute, s'était fracturé le col du fémur, a été admise d'urgence, mardi matin, à l'Hôtel-Dieu.

Pendant la nuit de lundi à mardi, un inconnu, profitant de l'absence du locataire, s'est introduit dans la chambre qu'occupe un chauffeur, Lodoïs Poppe, chez un logeur de la rue des Longues-Haies, et a fracturé une armoire où se trouvaient 25 francs qu'il a enlevés.

Le voleur a tout visité et mis sans dessus dessous, croyant, sans doute, récolter une meilleure aubaine, Mais, fort heureusement pour lui, Poppe avait eu la sage précaution de mettre en lieu sûr quelques petites économies qu'il possède,

On n'a de soupçon sur personne, toutefois, comme il est certain que l'auteur du vol doit connaitre les habitudes de la maison, il est probable que la justice ne tardera pas à la retrouver.

Plusieurs tapageurs nocturnes ont été, lundi soir, l'objet d'un procès-verbal. Citons, entre autres, deux femmes qui, s'injuriant mutuellement, ont troublé le repos des habitants de la cour Saint-Eugénie, rue du Tilleul, et un marchand de pommes de terre, Jean-Baptiste B..., dont les hauts faits et gestes ont occasionné un ressemblement de plus de cent personnes.

Les pronostics qui faisait concevoir le temps serein de dimanche et lundi ne semblent pas devoir se réaliser. Mardi, un brouillard froid et malsain a de nouveau enveloppé la ville.

Wattrelos. — Ces jours derniers, dans l'après-midi, un boulanger de Wattrelos, M. Lucq, faisait sa tournée habituelle. Arrivé au hameau du Cretinier, il descendit de voiture pour aller porter du pain dans plusieurs maisons. Son cheval, se sentant libre, prit sa course dans la direction de Leers. La nuit était venue, et on ne sait où l'animal serait allé si M. Désiré Renard, boucher à la Vieille-Place, revenant du marché et reconnaissant l'équipage de M. Lucq ne s'était jeté à la tête du cheval et n'était parvenu à l'arrêter après avoir été trainé sur une distance d'une vingtaine de mètres. M. Renard mérite des éloges pour le courage dont il a fait preuve en cette occasion.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix.* — Voir à la quatrième page.

TOURCOING

Amis Réunis. — Très joli concert que celui donné lundi soir par le cercle harmonique des Amis-Réunis.

Pour cette soirée d'adieux, la société avait fait appel à des artistes dont le talent donnait beaucoup d'éclat à la fête.

Mme Marie Julien, chante très gentiment et avec beaucoup de goût. M. J. B. Noté, possède une voix de baryton bien timbrée qu'il manie avec aisance : un peu plus d'action et ce serait parfait.

Les ennemis de la clarinette se réconcilieraient avec cet instrument, parfois si criard, en entendant en jouer M. Hiver, tant les sons sont doux et avec ça une pureté parfaite jointe à un mécanisme merveilleux : c'est un véritable artiste que M. Hiver.

Quant à M. H. Baugniet, comique d'un naturel achevé, il a, par son brio, déridé tous les fronts.

Les *Amis Réunis* ont produit, avec le talent qu'on leur connaît, trois des plus beaux morceaux de leur répertoire. Après l'exécution, M. Marasin leur président, a, au nom du cercle, offert une couronne à M. Colin, le directeur, et une autre à M. Monmarché, sous-chef. Puis il a remercié l'assistance du dernier témoignage de sympathie donné à la société qui disparait de la scène musicale.

Un vol rue de la Cloche. — Mardi matin, M. Delannoy, retordeur, rue de la Cloche, avait déposé à l'entrée de son établissement des bottes de coton filé prêtes à être expédiées : quand il les compta de nouveau, il s'aperçut de la disparition d'une de ces bottes qui a probablement été soustraite par quelque trainard.

Un mari brutal. — Une plainte a été déposée contre le sieur Charles Allegart, tisserand, demeurant à l'Epinette, pour coups et blessures portés à sa femme. La justice demandera compte de sa brutalité à ce peu aimable mari.

Bondues. — Parmi les lauréats de la société des Agriculteurs du Nord, mais relevons le nom de M. Lepers-Bonte, cultivateur de cette commune, qui a obtenu une médaille d'argent.

LILLE

Le gaz. — Nous avons annoncé que la Chambre de commerce avait décidé l'envoi à M. le maire de Lille d'une lettre réclamant une enquête sur la prolongation de la concession aux Compagnies du gaz. Voici cette lettre :

Lille, le 19 décembre 1885.

Monsieur le Maire,

La Chambre de commerce, dans sa séance de ce jour, s'est occupée de la question soulevée par le renouvellement de la concession accordée par la ville aux deux Compagnies du gaz.

Il ne nous appartient pas de discuter les termes d'un contrat qui ne nous a pas été soumis, mais nous devons vous faire observer qu'il y a dans cette question trois intérêts distincts : celui de la municipalité, celui des particuliers et celui des industriels, notamment en ce qui concerne les remises accordées jusqu'ici aux gros consommateurs du gaz.

N'y a-t-il pas imprudence à fixer à l'avance, pour un demi-siècle, la valeur d'un produit dont le prix de revient peut être influencé par des causes de diverse nature. Tout au moins devrait-on prendre l'avis des intéressés, et dans ce but nous nous adressons à l'administration supérieure, pour qu'elle veuille bien provoquer une enquête destinée à élucider tous les points du débat.

Nous ne doutons pas que vous reconnaitrez avec nous la nécessité d'étudier sérieusement un contrat, concernant un article qui, pour certaines industries, constitue un élément important des frais généraux.

Agréez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président de la Chambre de commerce de Lille
Signé: Em. Delesalle.

Pour faire suite à cette lettre, la Chambre a demandé au ministre du commerce la nomination d'une commission d'enquête.

Les élections des prud'hommes patrons ont eu lieu hier. MM. Descamps, Drieux, Deschamps, Desurmont, Lecouit et Roussel ont été élus.

On remarque chez M. Fernandez une charmante petite tête d'étude due à l'habile pinceau de M. A. Sératzki. Les tons en sont chauds; le coloris en est très beau.

La société des Concerts populaires étudie en ce moment les morceaux qui seront joués au premier concert, dont la date n'est pas encore fixée, mais qui sera probablement donné vers le milieu de janvier. On y entendra des fragments du *Cid*, que M. Massenet viendra diriger.

L'orchestre Lamoureux se fera entendre comme les années précédentes. L'époque n'en est pas encore fixée.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le domestique de M. D..., passant rue de la Station, rencontra un individu bien mis qui lui demanda l'heure. A peine la montre était-elle sortie du gousset que le questionneur se jeta sur le domestique et voulut la lui arracher. Ce dernier, fort gaillard, le terrassa et lui administra une belle tripotée. Mais il dut se sauver, presque de suite : deux compagnons du voleur étant venus à son secours.

Nominations ecclésiastiques

M. Harreau, curé de Grand Fort Philippe, est transféré à Merris ; M. Haan, vicaire à Wattrelos, est nommé curé de Grand Fort Philippe ; M. Dubrulle, vicaire d'Armentière (Sacré-Cœur), est transféré au Cateau ; M. Perche, vicaire de Bavai, est transféré à Roubaix (Notre-Dame) ; M. Machu, vicaire à Armentières (Saint-Vaast), est transféré à Bavai ; M. Dubois vicaire à Roubaix (Saint-Sépulcre), est transféré à Armentières (Saint-Vaast).

M. Croissant, vicaire à Roubaix (Notre-Dame) est transféré à Wattrelos ; M. Chavatte, vicaire de Sebourg, est transféré à Roubaix (Notre-Dame); M. Six, professeur à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, à Roubaix, est nommé vicaire de Sebourg ; M. Carette, vicaire de Trith-Saint-Léger, est transféré à Maubeuge.

M. Laisne, professeur à l'institution Notre-Dame-des-Dunes à Dunkerque, est nommé vicaire à la Madeleine-lez-Lille ; M. Vitse, vicaire à Bondues, est transféré à Petite-Synthe ; M. Carpentier, vicaire de Steewerck, est transféré à Bondues ; M. Flament, vicaire à Watten, est transféré à Holque.

Nouveaux prêtres. — Sont nommés : M. Horain Alphonse, d'Escarmain, professeur au Petit Séminaire de Cambrai ; M. Darel Armand, d'Avesnes, vicaire à Fresnes; M. Declerck Charles, de Lille, vicaire à St-Jans-Cappel ; M. Demain Henri, de Proville, vicaire à Roubaix (St-Sépulcre) ; M. Douay Alfred, de Cambrai, vicaire à Landrecies ; M. Godart Jean-Baptiste, de Montigny, vicaire à Sin-le-Noble.

M. Lantoine Alfred, d'Arleux, vicaire à Nomain; M. Lemoine Maxime, de Villers-en-Cauchies, professeur au Petit Séminaire de Cambrai; M. Turby Hubert, de Frelinghien, vicaire à Steenwerck; M. Vanwaelscappel Fortuné, de Bollezeele, vicaire à Morbecque; M. Pottier Désiré, de Bachy, vicaire à Trith-St-Léger; M. Barbier Alphonse, de Bollezeele, professeur à l'Institution Notre-Dame-des-Dunes, à Dunkerque; M. Samsoen Félicien, vicaire à Watten.

M. Wautiez Elie, de Lez-Fontaine, professeur à l'Institution Saint-Jude, à Armentières ; M. Legrand Léopold, d'Estourmel, professeur à l'Ecole St-Joseph, de Lille ; M. Ducourant J.-B., d'Estaires, professeur à l'institution Saint-Jude, à Armentières ; M. Dhalluin Léon, de Roubaix, professeur à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, à Roubaix ; M. Miquet Aimable, de Le Forest (Pas-de-Calais), professeur à l'Institution Notre-Dame, à Valenciennes.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Session extraordinaire du vendredi 18 décembre 1885

Présidence de M. Hassebroucq, maire.
(Suite. — Voir le numéro d'hier).

Compte administratif du Bureau de bienfaisance

M. Dervaux demande à répondre aux observations présentées à la séance du 27 novembre par M. Bigo en ce qui concerne la création d'un emploi d'inspecteur civil.

Selon lui, la question de légalité doit être écartée parce qu'il s'agit pour le Conseil non pas de nommer un inspecteur civil mais d'émettre simplement un vœu pour la création de l'emploi. Cette mesure n'aurait d'ailleurs rien d'injurieux ni pour les sœurs chargées de distribuer les secours, ni pour les administrateurs dont il reconnait le zèle : un service si bien fait qu'il soit peut être encore amélioré.

M. Dervaux cite les noms de plusieurs personnes qui ont été secourues plus longtemps qu'ils en avaient le droit. Il y a là des abus à réprimer.

Il convient toutefois que l'action de l'Inspecteur civil, qui doit être nommé par l'administration du bureau de bienfaisance, serait illusoire.

« Ce n'est pas un inspecteur civil qu'il faut, c'est la *laïcisation* des services avec un inspecteur clérical si l'on veut ! »

La discussion est remise à la séance prochaine.

Instruction publique

Le conseil adopte les plans pour la construction, à l'école supérieure des garçons de la rue de Gand, des locaux destinés au cours deuxième année et au cours professionnel. Il vote les fonds nécessaires pour les traitements d'un second adjoint et des maitres pour les travaux manuels.

Sur la demande de M. Auber, inspecteur primaire, il est créé un cours complémentaire à l'école des filles de la rue des Orphelins.

Budget primitif de 1886

M. le Maire donne lecture des prévisions budgétaires pour 1886.

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires s'élèveraient à		2,968,000 fr.
Les dépenses id. id.		2,964,000 fr.
Soit un exédant en recettes d'environ		4,000 fr.

Le rapport sera imprimé et soumis à l'examen de la commission des finances.

M. Dewyn. — Vous avez annoncé que vous supprimiez la subvention des *Amis-Réunis* ; vous auriez pu attendre que cette société soit dissoute.

M. le Maire. — C'est après avoir puisé des renseignements à bonne source que nous avons su que la décision prise par les *Amis-Réunis* de se dissoudre était définitive.

M. Dewyn. — Cette décision n'est pas aussi irrévocable que vous le dites. C'eut été d'ailleurs une marque de sympathie à donner à cette société et j'espère que le Conseil rétablira le crédit.

M. le Maire. — Nous ne pensons pas avoir manqué aux convenances avec personne.

Bâtiments communaux

Le Conseil vote le crédit nécessaire pour le paiement des contributions du nouvel Hôtel des Postes.

Adjudications

L'administration est autorisée à procéder à de nouvelles adjudications pour les vidanges des citernes et pour la vente des vieux papiers, cordes et ficelles, provenant du Conditionnement.

Hospices

Le Conseil est appelé à donner son avis sur la réception des travaux de construction faits à l'Hospice-Général et sur le changement d'imputation du crédit à ce destiné, la dépense ayant sensiblement dépassé les prévisions.

M. Dewyn. — Je tiens à constater qu'on a fait des dépenses exagérées pour le quartier des vieillards; un fumoir a coûté un prix exagéré !

M. Dervaux. — Un beau fumoir ne paraît pas bien nécessaire pour ceux qui n'ont ordinairement pas de tabac !

* *

M. le maire informe le Conseil qu'une nouvelle réunion aura lieu dans le courant de la semaine prochaine, l'ordre du jour n'ayant pas été épuisé.

La séance est levée à 10 heures 45.

CONCERTS ET SPECTACLES

L'*Alliance Chorale* offrira à ses membres honoraires une soirée bachique, le vendredi 25 décembre, à 7 heures du soir, dans son local de la rue Jeanne-d'Arc. Pour donner plus d'éclat à cette soirée, elle s'est assuré le concours du *Bohême-Artistique.* Voici le programme :

Première partie. — 1. Chœur, *Les Papillons*, l'*Alliance*. — 2. Romance, M. L. Bouteville. — 3. *Bohême Artistique*. — 4. Romance, M. X... — 5. Duo de Mandoline, *Bohême-Artistique*. — 6. Chansonnette, M. Delbecque.

Deuxième partie. — 1. *Sous la Feuillée*, l'*Alliance*. — 2. Romance, M. Mulliez. — 3. *Bohême Artistique*. — 4. Chant patriotique, M. X... — 5. Duo de Mandoline, *Bohême Artistique*. — 6. Chansonnette, M. Delbecque.

Crick-Sicks (Tourcoing). — Nous apprenons que notre excellente société chorale a obtenu beaucoup de succès dans un concert donné, dimanche dernier, à Mouscron.

Nous croyons savoir qu'un *Chant de Noël*, de la composition de M. Louis Rosoor, notre sympathique concitoyen, a été fort applaudi. Cette œuvre est, parait-il, très-goutée déjà à Tournai ; nous espérons que le public tourquennois, s'il n'en a pas eu la primeur, sera du moins appelé à l'entendre.

Leers. — Une soirée récréative, au bénéfice des pauvres, a eu lieu dimanche dernier, chez M. Louis Crochon, cabaretier, hameau de Gibraltar. Un public nombreux avait répondu à l'appel des organisateurs et ne leur a pas ménagé ses applaudissements. La recette a été fructueuse.

NORD

Coudekerque-Branche. — *Les drames de la misère.*—Une scène émouvante s'est passée hier matin dans cette commune.

Un malheureux jeune homme, nommé Auguste Delanoye, âgé de 28 ans, né à Hem (Pas-de-Calais), est tombé tout à coup d'inanition et de froid sur la grande route.

Deux passants ont transporté cet infortuné dans un établissement des environs et l'ont réconforté en lui faisant prendre quelques légers aliments. On a eu toutes les peines du monde à l'empêcher de dévorer sans précautions tout ce qui se trouvait à sa portée, ce qui l'aurait infailliblement tué, son estomac se trouvant dans un état de débilité qui n'aurait pu supporter une forte nourriture.

Delanoye, une fois remis, expliqua qu'il venait à pieds de son village pour chercher du travail à Dunkerque, et qu'il avait passé la nuit près d'un tas de foin, essayant vainement de s'y réchauffer.

Il expliqua ensuite que depuis 36 heures il n'avait ni bu ni mangé.

Saint-Amand. — Une affaire assez grave préoccupe vivement la population. Samedi soir, vers sept heures et demie, un coup de feu a été tiré sur le garde-chasse Coudoux, dans la forêt de Vicoigne, par un braconnier occupé à poursuivre des faisans et dont la casquette a été retrouvée sur le terrain. Heureusement, Coudoux n'a pas été atteint. C'est à peu près au même endroit qu'un garde particulier fut frappé par une balle, il y a un an environ. Le braconnier, que Coudoux dit avoir reconnu, ne tardera pas à être arrêté.

Boussignies. — Les membres démissionnaires du conseil municipal ont été réélus. Ce résultat a une signification des plus claire. — Si M. le maire de Boussignies a le sentiment de sa dignité, il ne lui reste plus qu'à donner sa démission.

BELGIQUE

Bruxelles. — Les étudiants en médecine ont adressé une protestation au conseil académique de l'Université et au conseil communal contre la décision prise de nommer de nouveaux chefs de clinique. Une ovation a été faite au docteur Crocq, qui a donné sa démission, et les étudiants ont pris la décision de se mettre en grève. Ils ont, en effet, quitté les cours.

La protestation envoyée au conseil communal devant être lue à la séance de mardi un grand nombre d'étudiants y assistaient, et des mesures de police spéciales avaient été prises dans l'éventualité d'une manifestation.

Le conseiller Richard ayant demandé la lecture d'une pétition des étudiants, le bourgmestre a déclaré qu'elle ne pouvait être discutée qu'en comité secret, parce qu'elle soulève une quetion de personne.

Plusieurs membres du conseil réclament la discussion immédiate.

Le bourgmestre déclare que la pétition demande le maintien du Dr Crocq; elle soulève donc une question de personne, et le règlement en interdit par conséquent la discussion,

A ce moment des huées éclatent dans l'auditoire, et le bourgmestre menace de faire évacuer la salle. Il demande ensuite que la discussion générale sur cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance. Cette proposition est adoptée après une très bruyante discussion.

Ostende. — L'établissement d'un tramway à vapeur entre Blankenberghe et Ostende est résolu: un des ingénieurs des chemins de fer vicinaux est chargé du tracé, et les délégués des communes intéressés, réunis à l'Hôtel-de-Ville d'Ostende, ont à l'unanimité décidé l'intervention des dites communes. Si l'on pousse un peu les choses, il est il est probable que le tramway roulera en juillet prochain.

Ville de Verriers. Conditionnement public des matières textiles

Consignations—Magasinage des marchandises.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 20 décembre 1885. — Versements : Roubaix : 2?5 déposants, 51 nouveaux, 22,505 ». Succursale Lannoy: 16 déposants, 6 nouveaux, 4,417 ». Succursale Croix : 8 déposants, 1 nouveaux, 1,435 ». Total des versements : 28,357 ».

Remboursements : Roubaix : 84 remboursements effectués, 26,809 53. Succursale Lannoy : 6 remboursements effectués, 1.400,75. Succursale Croix : 2 remboursements effectués, 2.800,». Total des remboursements : 31.010,28.

Les opérations du mois de décembre sont suivies : A Roubaix, par MM. J. Defrenne-Wibaux et Auguste Delerue, directeurs. A Lannoy, par M. Deffrennes-Deracho. A Croix, par MM. A. Nedousel et Henri Segard.

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — Déclarations de naissances du 21 décembre. — Jeanne Watteau, rue d'Alma, 143. — Jean Brackman, rue de France. — Edouard Delobette, rue St-Eleuthère, 23. — Léon Delobelle, rue Delattre, 6. — Alfred Desbiens, Hôtel-Dieu. — Victor Vandevelde, rue de la Guinguette. — Juliette Loruste, Fort Mulliez, maison Foveau. — Pierre Defrenne, rue de l'Espérance, 3. — Louis Del-